

## **C.A.P. du 14 septembre 2009 : CADRE A**

### **I) Recours en notation :**

Un recours est présenté lors de cette CAP.

Mme DEBAN, CSTP dans le département depuis le 1<sup>er</sup> septembre présente le parcours professionnel de l'agent, le recours et le rapport du chef d'unité.

Après débat sur les arguments développés par l'élue **FO**, la Direction accorde la bonification à + 0.02.

Vote **pour** à l'unanimité.

### **II) Questions Diverses (à l'initiative de la Direction) :**

#### **- Campagne de notation :**

Nombre d'agents à noter : 114 dont 10 en échelon terminal.

Capital mois : 95 dont un mois en réserve (obtenu suite au recours ci-dessus).

- 52 agents ont obtenu une bonification : 21 à 3 mois, 32 (dont le recours-) à 1 mois.

Aucune note d'alerte, aucune pénalisation.

#### **- Affectation d'inspecteurs stagiaires :**

8 inspecteurs stagiaires sont affectés sur les emplois suivants :

4 Adjointes : CHU Rouen, CH Le Havre, Recette des Finances et Dieppe Municipale.

4 Chargés de mission : spécial renfort TG (1), CHORUS/HELIOS(1) et E.R.D. (2).

La réflexion sur la future mission des deux collègues affectés sur l'Equipe de Renfort Départementale n'est pas totalement aboutie. Cependant, le TPG avance quelques pistes : Le besoin en renfort est croissant.

Cette aide peut être d'ordre qualitatif : aide au management, aide sur des échéances particulières, présence d'un cadre A en cas d'absence du titulaire(mais pas en intérim), proposer des mesures d'améliorations concrètes sur des postes en réelle difficulté.

Il évoque le problème des SIP qui nécessitent par moment de l'aide (sans prélever sur le renfort existant).

**FO** : demande la mise à l'ordre du jour de ce point au CTPL du 18 septembre, ( formalisation de cette « création » d'emplois sur le cadre A, sur la **délimitation de leurs missions** et demande **d'octroi de NBI** correspondant à la fonction. Sur ce point, l'élue FO rappelle que le nombre d'agents B et C sur l'ERD est supérieur au nombre de NBI accordé. Elle demande que l'ensemble des agents concernés bénéficient tous de la NBI. Pour FO, chaque agent nommé sur ce poste quelque soit son grade doit être rémunéré à ce titre et bénéficier de cette NBI.

La Direction s'engage à intervenir auprès de la Centrale sur ce point. (Affaire à suivre...)

### - **Recrutement contractuel d'un agent handicapé :**

1 emploi est proposé pour le département (appel de candidature) : 23 dossiers ont été présentés dont 20 recevables. Après étude des dossiers, la Direction a reçu en entretien 5 candidats. Le collègue retenu est rentré à l'ENT en septembre. A l'issue de l'année de stage, il sera affecté en septembre 2010 sur un emploi TG non encore déterminé par la Direction locale.

### **Question à l'initiative de FO :**

Dans le cadre de la mise en place de la DLU en Seine Maritime, le TPG a informé les Organisations syndicales le 7 septembre et les agents de la TG et de la DSF le 8 du projet d'organigramme des services fusionnés.

Dans ce projet - sous réserve de validation de la Centrale- Hervé PINEL, actuel adjoint à Rouen Impôts est sollicité pour prendre en charge au sein de la mission fiscale le futur service « animation du réseau comptable » à priori dès octobre prochain, le service serait composé de 4 agents du Trésor.

Plusieurs questions découlent de cette situation :

**FO** regrette que cette mesure, aussi louable soit elle dans l'intérêt des Postes, se fasse sans passer par la CAP compétente concernant les mutations Cadres A (et autres), même si les agents concernés ont donné leur aval.

- Si cette création est considérée comme un plus pour l'ensemble du département, elle **ne doit pas se faire au détriment du poste de Rouen Impôts**. En effet, dans les jours à venir le poste déménage dans ses nouveaux locaux et le 1<sup>er</sup> décembre, le SIP est en principe constitué.

**FO** rappelle que le chef de poste est arrivé en juillet et se retrouve confronté à un énorme challenge :

- Les travaux soulèvent déjà des inquiétudes (ndlr : non prise en compte de certaines demandes des agents et du comptable alors que ces éléments avaient été actés dans les Groupes de travail.) .

- C'est le 1<sup>er</sup> SIP de cette importance (environ 50 agents TRESOR/DGI) Retirer un adjoint durant la période d'échéance d'impôts la plus intense, qui plus est, au moment où l'accueil fiscal se fera à l'autre bout de la Cité administrative rend la situation complexe ! .

**Aussi, l'élue FO demande à la Direction le remplacement immédiat de l'emploi d'adjoint :** elle précise qu'un Cadre A est fortement intéressé par le poste . Elle présente un profil intéressant, maîtrise le secteur recouvrement et est donc immédiatement « opérationnelle » !...

Son poste actuel est, en outre, remis en cause par la DGCP qui n'a toujours pas donné de réponse quant à l'avenir du Pôle National Recouvrement.

FO rappelle que lors de la CAP précédente, le TPG s'était engagé à trouver des portes de sortie aux collègues du pôle dès lors que c'était possible.

Pourquoi ne pas la mettre à disposition provisoirement de Rouen Impôts en attendant le prochain mouvement de mutation Cadres A, en mars prochain ?.

### **Réponse de la Direction :**

Le TPG reconnaît le bien fondé de l'argumentaire et propose de donner satisfaction à l'agent dès que sa mission actuelle au Pôle est achevée et d'aider ainsi la Trésorerie de Rouen Impôts.

Déléguée FO : Dominique SALINE